

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 21 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

Etaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

Etaient Absents, excusés ou représentés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ, Mr Alain DELEVALLEE donne pouvoir à Mme WIART, Mr Marc DERASSE donne pouvoir à Mr DELHAYE.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 11

Objet de la délibération

Finances – Budget Principal.

Décision modificative.

Madame la Vice-Présidente Déléguée précise qu'il s'avère nécessaire d'établir une décision modificative afin de réaliser des ajustements au BP 2024 du Budget Principal CCAS comme suit :

En fonctionnement

EN DEPENSES

- Des modifications sont nécessaires pour tenir compte des besoins en matière de crédits budgétaires liés aux charges à caractère général pour un montant de 200 000.00 €
- Aux dotations pour provision pour 50 000.00 €

EN RECETTES :

- Un acompte sur subvention 2025 pour un montant de 250 000.00 €

Décision Modificative N°1 - Budget Principal					
FONCTIONNEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	200 000,00	74	Acompte sur subvention 2025	250 000,00
68	Dotation pour provision	50 000,00			
Total dépenses de fonctionnement		250 000,00	Total recettes de fonctionnement		250 000,00
INVESTISSEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
Total dépenses d'investissement			Total recettes d'investissement		
Il s'agit d'un document synthétique, la maquette officielle de la décision modificative peut-être transmise sur demande.					

Dépenses réelles de fonctionnement : + 250 000,00 €

Recettes réelles de fonctionnement : + 250 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDENT

- L'ajustement des comptes du Budget Principal comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

